



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE**

Commission permanente du jeudi 10 janvier 2008.

Délibération n°000568 fonctionnement de Guyane Technopole pour l'année 2008

L'an deux mille huit et le jeudi 10 janvier à 09 heures 00, le Conseil Régional s'est réuni en Commission permanente à la Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane.

Étaient présents: M. Antoine KARAM, Mme Chantal BERTHELOT, Mme Marie-José LALSIE, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Muriel ICARÉ, M. Bernard LOE-MIE.

Étaient absents : M. José GAILLOU, M. Georges ELFORT.

Étaient excusés : M. Serge FÉLIX, Mme Célinie BOURDON.

La commission permanente statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n°1286 du Président du Conseil Régional ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président du Conseil Régional du présent rapport n°1286.

ARTICLE 1 : décide d'attribuer une subvention de **400 000 € (QUATRE CENT MILLE EUROS)** à Guyane Technopole pour poursuivre ses missions.

ARTICLE 2 : La somme correspondante sera prélevée sur le Chapitre 939 Economique, article 9392 du Budget 2008 de la collectivité régionale

ARTICLE 3 : Donne mandat à Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous les actes afférents à cette opération.

**Certifié exécutoire,
transmis à Monsieur le Préfet le :**

23 JAN. 2008

Le Président du Conseil Régional

Fait et délibéré à Cayenne,
en séance publique, le 10 janvier 2008.

Le Président du Conseil Régional

Antoine KARAM

